



diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1950 - 26 janvier 1995 - 3 F

D 1950 **PÉROU** : 7.000 CANTINES POPULAIRES

On estime actuellement, dans les milieux spécialisés, que près de 70 % de la population du Pérou se trouve en situation de pauvreté (cf. DIAL D 1896). Depuis une quinzaine d'années des initiatives issues des milieux populaires ont pris naissance sous forme de "comités du verre de lait" pour les enfants, les femmes enceintes et les vieillards, et de "cantines populaires autogestionnaires" pour les adultes. Actuellement on compte 11.500 comités pour le Grand Lima, avec la participation de 70.000 femmes (250.000 dans tout le Pérou), au profit de 1.200.000 personnes (dont 800.000 enfants de moins de six ans). Pour les cantines populaires, on en compte 2.500 pour la zone urbaine Lima-Callao, et 7.000 pour l'ensemble du Pérou, toutes également organisées par des femmes.

Au cours de 1994 de nombreuses et importantes marches de ces organisations ont eu lieu dans les rues de Lima pour protester contre le désengagement financier de l'État, et pour exiger la budgétisation des programmes sociaux au niveau du gouvernement. Le 16 novembre 1994, la Fédération nationale des cantines populaires et autogestionnaires présentait au Congrès une proposition d'article, au titre de la loi 25307, pour le financement à hauteur de 40% des rations alimentaires des cantines. Article ci-dessous tiré de **Signos** du 21 octobre 1994.

Note DIAL

LES CANTINES POPULAIRES EXIGENT UNE MODIFICATION DE LA LOI 25307

*Au début les cantines étaient une centaine.
Aujourd'hui on en compte 7.000 au plan national.*

Dans la première quinzaine d'octobre, une série de réunions, de débats et de manifestations dans les rues de Lima ont mis en évidence la réalité de pauvreté, impossible à cacher, dans laquelle se débattent des millions de Péruviens, ainsi que l'absence d'une politique sociale cohérente de la part du gouvernement. Le jeudi 20 octobre, les femmes de la Fédération des cantines populaires autogestionnaires de Lima et Callao (cantines au nombre de 2500) ont fait une marche pour exiger du gouvernement qu'il amende la loi 25307 qui, depuis 1991, reconnaît le travail des cantines dans tout le pays.

"La loi 25307 est une conquête de l'organisation des cantines populaires. Elle permet d'avoir une participation directe, aux côtés des autorités locales et gouvernementales, dans les allocations destinées à l'amélioration de la qualité de la vie des Péruviens les plus affectés par la libéralisation de l'économie. De plus, elle est un point positif du programme social qui serait utile au gouvernement pour éradiquer la pauvreté", a déclaré au cours d'une émission radio du 16 octobre Rosa Espinal, la présidente de la Fédération des centrales de cantines autogestionnaires qui célèbre d'ailleurs ce mois-ci son troisième anniversaire.

Elle a ajouté: "Nous constatons que le budget, au chapitre des dépenses sociales, est en augmentation. Et nous espérons que cette loi sera prise en compte au titre des programmes sociaux que prévoit le gouvernement pour les prochaines années."

Les cantines populaires accueillent chaque jour 14.000 personnes qui ne peuvent même pas payer le repas de la cantine proposé à 0,70 sol. "Le coût est totalement pris en charge par la cantine. Nous ne pouvons laisser ces personnes à l'abandon. Nous devons les aider", a dit Mme Espinal. Interrogée sur les motifs de la marche, elle a souligné qu'il est important que la société soit solidaire du travail des cantines populaires, "parce que nous sommes une alternative mais pas la solution dans ces moments difficiles qu'a connus et que connaît le pays; et parce que cette entreprise n'est toujours pas inscrite au budget de la nation. Nous voulons que la population et les médias s'intéressent au travail que nous faisons. Nous ne voulons pas passer pour des gens qui tendent la main, alors que nous faisons des propositions et des suggestions. Nous ne réclamons pas seulement pour nous, mais aussi pour tous ceux des coins les plus reculés du pays, auxquels on ne s'intéresse qu'au moment des campagnes électorales sans répondre à leurs problèmes réels."

Elle a encore dit: "Nous aimerions que la période électorale dans laquelle nous entrons ne soit pas l'occasion d'une utilisation des besoins et de la faim du peuple comme argument de campagne électorale. Les candidats doivent faire preuve d'honnêteté dans leur présentation des issues possibles pour le pays et, surtout, soutenir ces initiatives nées à partir des gens eux-mêmes."

Quelques chiffres pour une loi

Le financement de la loi 25307 pour 1995 représenterait 0,57 % du budget national. L'État devrait subventionner 65 % du montant de la ration telle qu'elle est servie actuellement. Cela équivaut à 0,797 sol par ration, ce qui, multiplié par 200 rations quotidiennes comme minimum servi par chaque cantine, représente une subvention de 159,40 soles par jour.

Si nous multiplions cette somme par 312, le nombre moyen de journées ouvrables des cantines pour l'année, cela représente un subside annuel de 49.733 soles par cantine. Soit, pour les 2500 cantines autogestionnaires de Lima et Callao, un total de 124.332.500 soles par an (au taux de change actuel: 54.057.608 dollars).

Ces calculs, effectués par la commission d'alimentation des cantines autogestionnaires, montrent que ce coût peut être supporté par l'État tant en argent qu'en investissements dans la production intérieure d'aliments, ce qui stimulerait la production nationale.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL